



# PROCES VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 08 septembre 2016

Sur convocation du 02 septembre 2016 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- M. Pascal MATHIEU, secrétaire de séance
- Mme Yanna MAGNALDI, secrétaire administratif

### 2. Appel des conseillers

#### Etaient présents :

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH                 | 15. Hélène BIEGEL         |
| 2. Christian OTTENWAELDER      | 16. Pascal MATHIEU        |
| 3. Olivier ECKERT              | 17. Pascal HELDE          |
| 4. Eric BRUNSTEIN              | 18. Nathalie EL JAMRI     |
| 5. Suzanne GOETTELMANN         | 19. Christophe ELSAESSER  |
| 6. Anne Catherine DORIDANT     | 20. Nadine GUTHAPFEL      |
| 7. Sylvie LIGNER               | 21. Christine GILL        |
| 8. Stéphane SIGRIST            | 22.                       |
| 9.                             | 23. Sandrine DEMAY        |
| 10. Patrick DELSART            | 24. Pascale KOENIG        |
| 11.                            | 25. Cathy WEBER           |
| 12.                            | 26. Christophe BOHN       |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 14. Jean Paul BARTH            |                           |

#### Absents excusés :

- 9. Daniel BROCKER donne procuration à Christophe BOHN
- 11. Jocelyne AMBERG donne procuration à Sandrine DEMAY
- 12. Joseph DUSSOURD donne procuration à Christian OTTENWAELDER
- 22. Michel GOETTELMANN donne procuration à Stéphane SIGRIST

**Assistait en outre :** Mme Yanna MAGNALDI, Directeur Général des Services

### 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 juillet 2016

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 07 juillet 2016.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR

**4. SMICTOM :**

Information : réunion publique mardi 11 octobre 2016 à 20H00 à l'ELT  
Rapport annuel d'activité 2015 : Approbation

**5. Intervention de Patrick DELSART : Communauté de Communes de Sélestat**

**6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**

6.1. Hall SNCF : Mise à disposition d'un local au profit d'une association

6.2. Voirie :

Dumhoff : rues du Frankenbourg, Bernstein et Ortenbourg - Attribution des marchés : Lot 1 : Voirie et eaux pluviales / Lot 2 : Mise en souterrain des réseaux aériens

6.3. Diagnostic sur l'éclairage public : marché de prestations intellectuelles - Attribution du marché

6.4. Eglise Saint Georges : Avenant pour le clocher : Lot 2 : Zinguerie –enduits, entreprise CHANZY-PARDOUX

**7. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections**

7.1 Personnel

7.1.1. Personnel des écoles : Recrutement en contrats unique d'insertion de deux agents de vie scolaire - rectificatif

7.1.2. Personnel du Service Technique

- Renouvellement d'un contrat unique d'insertion pour une durée de un an pour un agent polyvalent du service des Espaces Verts

- Recrutement d'un adjoint technique de 1ère classe contractuel pour une durée de 6 mois

- Recrutement d'un technicien ou d'un ingénieur territorial contractuel ou titulaire

7.1.3. Personnel du service administratif : recrutement d'un attaché contractuel sur un emploi non permanent

7.1.4. Modification tableau effectif

**8. Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT**

8.1 Activités sportives : Subventions exceptionnelles

8.2 Slow up : soirée des bénévoles : mercredi 14 septembre 2016 à 19H30 à l'ELT

**9. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance**

9.1 Rentrée scolaire 2016/2017 : état des effectifs

9.2 Conseil Municipal des Enfants : programme des activités

**10. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel**

Journée du patrimoine : dimanche 18 septembre 2016

**11. Affaires sociales – Solidarité**

Maison de Retraite : 20 ans samedi 01 octobre 2016

**12. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l'Espace Les Tisserands**

12.1. Secteur Neuerweg : Acquisition de parcelles : convention de portage foncier avec l'Etablissement Public foncier Alsace

12.2. Eclairage public intelligent : adhésion à un groupement de commande

**13. Droit de Prémption Urbain**

**14. Informations – Communications – Décisions**

**Divers :**

- Inauguration de la réfection de la toiture de l'Ecole Elémentaire Krafft et de la sécurisation des accès aux écoles : vendredi 23 septembre 2016 à 17H00
- Fête du Sport du CCA : dimanche 11 septembre 2016
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 18 octobre 2016 à 19H30.

## 4. SMICTOM

M. OTTENWAELDER explique les mesures mises en place et travaux réalisés pour la réduction des nuisances olfactives liées au fonctionnement du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux :

- Forage de 5 puits de dégazage
- Tranchées drainantes
- Couverture géofilm armée sur dôme
- Création de fosses périphériques pour récupérer l'eau pluviale et éviter les contacts avec le massif de déchets
- Captage de biogaz raccordé à la tranchée

Le raccordement des puits à la torchère doit être finalisé pour fin septembre.

En Bureau, le Président a décidé de ne plus rejeter de lixiviats dans le réseau d'assainissement. Ils seront pompés sur site et transportés vers la station d'épuration de Sélestat.

Les riverains directs du site ont été invités à visiter le site, 35 personnes étaient présentes. Une nouvelle visite est prévue à la fin du mois pour que les riverains puissent observer l'avancement des travaux.

Une réunion publique aura lieu mardi 11 octobre 2016 à 20H00 à l'ELT sous l'égide du SMCITOM, à la demande du Maire de Châtenois.

### 4.1 Rapport annuel d'activité 2015 : Approbation

M. Christian OTTENWAELDER, présente le rapport d'activité 2015 dont il reprend les informations principales :

\*Collecte 71 336 T : - 1.8% par rapport à 2014 soit 559 kg/hab

127 462 hab. :

- 49% en déchetterie
- 42% en porte à porte
- 9% en apport volontaire

\*8 déchetteries et 1 nouvelle construite à Barr en 2017

\*Coût de la tonne collectée :

- en porte à porte : 158€
- en apport volontaire : 65€

\*Enfouissement :

- CSDND : 18 231 T
- CSDND externe : 7444 T (suite à la panne du BRS)

\*Incinération : 2645 T (à l'arrêt pour mise aux normes)

\*Redevance sur 100€ :

- 30€ de collecte
- 37€ de traitement
- 13€ de déchetterie
- 20€ de charges

Le Conseil Municipal

**DECLARE** avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets réalisé par le **SMICTOM d'Alsace Centrale**.

## 5. Intervention de Patrick DELSART : Communauté de Communes de Sélestat

Point d'information semestrielle par M. Patrick DELSART, Conseiller Municipal, Vice-Président de la Communauté de Communes de Sélestat.

### 1 – Ecole de Musique Scherwiller-Châtenois

Au fil du 1<sup>er</sup> semestre 2016, l'Ecole de Musique Scherwiller-Châtenois a réalisé qualitativement et quantitativement ses activités. Il est à noter la première participation de l'Ecole de Musique au SlowUp de 2016. Cette dernière a animé avec succès un « stand musical » au cœur de Châtenois sur le parcours du circuit. L'activité a retenu l'attention de très nombreux passants qui ont marqué un arrêt. La bonne implication des enseignants, des élèves et de leur famille s'inscrit dans une volonté d'ouverture de l'Ecole de Musique pilotée par M. Marc DEYBER, Président et M. Jean-Paul WALLER, Directeur.

Lors de la réunion du 21 juin 2016, préparatoire à la rentrée 2016/2017 ont participé le Directeur de l'Ecole de Musique, les représentants des deux communes, l'école élémentaire Krafft, l'association Les P'tits Bouchons et la Communauté de Commune de Sélestat. On retient les points suivants :

- Une continuité de 140/150 élèves sur les deux communes est attendue pour la rentrée à venir.
- La pré-rentrée aura lieu les 12 et 17 septembre et la rentrée le 19 septembre 2016.
- Accueil d'un groupe d'enfants du périscolaire dans les locaux partagés de l'ancien Tournesol : suite à la forte augmentation des demandes d'accueil périscolaire auprès de la Maison de l'Enfance gérée par la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Châtenois a favorisé l'extension de la capacité d'accueil pour 20 à 25 enfants sur le temps du déjeuner, les jours de classe, pour la rentrée 2016.

## **2 – Mission Locale de Sélestat et environs**

L'Assemblée Générale de 2015 de la Mission Locale s'est tenue le 26 mai 2016 à Dieffenbach-au-Val. 1693 jeunes de 16 à 25 ans ont été accompagnés, dont 55 castinétains. Les principales orientations visent à optimiser l'outil de travail en améliorant la qualité et la capacité d'accueil des jeunes et, d'autre part, à nous positionner en complémentarité des politiques locales au service de la jeunesse en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

Le bulletin d'information du premier semestre 2016 fait état de 35 jeunes de la cité accompagnés et inscrits dans les dispositifs d'Etat et Régionaux, soit 92 entretiens individuels qui ont mené à 17 accès à l'emploi (emploi d'avenir, contrats de professionnalisation, CDD, CDI) et 18 suivis sociaux en parcours de préprofessionnalisation (immersions, RSA, PPAAE, CIVIS et préparation à l'alternance).

Nouvelle adresse de la Mission Locale depuis le 26 juillet 2016 : 3a Rue Roswag à Sélestat.

## **3 – Communauté de Communes de Sélestat – compétence Petite Enfance-perspectives d'organisation périscolaire**

A l'entame du milieu de mandat, nous pouvons retenir les principales initiatives structurantes proposées, adoptées et les avancées en cours relevant de la Vice-Présidence :

- Proposition d'un cadre d'action pour une « Politique Petite Enfance – Prospective globale relative à l'Enfance », en janvier 2015
- Initiation du Comité de Pilotage Enfance/Jeunesse, en septembre 2015
- Pilotage du Comité Technique de suivi de la DSP petite enfance, depuis janvier 2016
- Initiation d'une dynamique de Projet Global petite enfance/périscolaire, en cours
- Initiation de l'élaboration d'un Guichet Unique Intercommunal, en cours
- Participation aux rencontres « Territoire et dynamique économique ».

En lien avec le contexte précédent,

Madame Hélène BIEGEL, Conseillère Municipale, présente les missions du Relais d'Assistants Maternels, service aux familles ayant des enfants de moins de 6 ans. Il est installé au sein de la Maison de l'Enfance à Châtenois, mais assure également une permanence sur Sélestat. Il est géré par l'Association La Farandole, financée par la Communauté de Communes de Sélestat et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

Le RAM accueille, informe, accompagne, oriente, améliore la qualité de l'accueil, professionnalise le travail des assistants maternels et anime des ateliers en lien avec les assistants maternels et les parents qui le souhaitent.

Ouvert toute l'année, il assure également des permanences téléphoniques et des temps de rencontre parents/assistants maternels, ainsi que de la formation. Il travaille en réseau avec les autres RAM du Bas-Rhin.

Madame BIEGEL informe, selon les chiffres de la CAF, que 317 assistants maternels sont agréés sur le périmètre de la Communauté de Communes de Sélestat, dont environ 285 sont en activité en 2015, pour un potentiel de 2399 enfants de moins de 6 ans. Environ 842 places d'accueil agréées sont proposées. Soit 1/3 des enfants du territoire peuvent être accueillis chez une assistante maternelle, en complémentarité avec les accueils collectifs existants par ailleurs.

En 2015, le RAM a établi 3536 contacts avec les familles et les assistants maternels relevant des activités précédentes. Les activités peuvent être consultées sur le site internet de La Farandole, rubrique RAM.

Madame Sandrine DEMAY-SCHWEITZER, Conseillère Municipale, présente le métier d'assistant(e) maternel(le). Elle rappelle que ce métier de la petite enfance de 0 à 6 ans, requiert une formation de 120 heures, validée par le service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental. L'accueil relève d'un agrément pour un nombre limité d'enfants. Se pratiquant à domicile, l'activité est régulièrement contrôlée par la puéricultrice du secteur. Une formation spécifique permet également la prise en charge d'enfants porteurs d'un handicap.

Ce métier privilégie l'accueil familial personnalisé. Il prend en compte le rythme et les besoins de chaque enfant. Dans un contexte où des liens forts peuvent émerger, l'assistant maternel propose souvent des horaires adaptés aux besoins professionnels des parents.

L'assistant maternel favorise notamment les conditions d'accueil pour les enfants qui ont des difficultés à s'adapter à un mode d'accueil collectif. Une journée type est organisée entre l'accueil et le départ de l'enfant, les transmissions d'informations avec les parents, les activités d'éveil, les promenades, l'accompagnement à l'école s'il y a lieu, les temps de repas et de repos adaptés aux besoins de l'enfant.

Mme DEMAY-SCHWEITZER précise que les possibilités d'accueil ont lieu tout au long de l'année. Des remplacements entre collègues peuvent être organisés en cas de besoin. Elle conclut en rappelant que le métier d'assistant maternel est exigeant à tous points de vue et qu'il demande une réelle motivation. Il faut vraiment aimer ce métier pour l'exercer sur le long terme.

## 6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

Rapporteur : M. OTTENWAELDER

### 6.1 Halle SNCF : mise à disposition d'un local de stockage au profit d'une association

L'association d'animation touristique de Châtenois-Scherwiller a sollicité la commune afin de bénéficier de la mise à disposition d'un local de stockage.

Le Conseil Municipal

**DECIDE** la mise à disposition à titre gratuit à compter du 01 septembre 2016 et pour une durée de un an renouvelable, d'une surface de 20 m<sup>2</sup> au sol dans la halle SNCF, route de Scherwiller, au profit de l'association d'animation touristique de Châtenois-Scherwiller représentée par son Président, Albert CARL

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 6.2. Voirie : Dumhoff : rues du Frankenberg, Bernstein et Ortenbourg - Attribution des marchés : Lot 1 : Voirie et eaux pluviales / Lot 2 : Mise en souterrain des réseaux aériens

Une consultation d'entreprises pour le réaménagement du quartier du Dumhoff à Châtenois a été lancée pour l'aménagement des rues du Frankenberg, Bernstein et Ortenbourg (devant la maison de retraite).

Les travaux concernés forment 2 lots :

Lot 1 : Travaux de voirie et eaux pluviales

Lot 2 : Mise en souterrain des réseaux secs

Pour le lot N°1, 5 offres ont été déposées, pour le lot N°2, une seule offre.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 20 juillet 2016 ;

Vu l'analyse des offres en date du 01 septembre 2016,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figure notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché, son montant exact et l'identité de son attributaire ;

CONSIDÉRANT le classement des offres effectué par Julie LAMOOT (pour le lot N°1) et M. LEBEL -Bureau d'étude LMS (pour le lot N°2) suivant les critères de jugement des offres établis dans le règlement de consultation

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2016

**APPROUVE** pour attribution les offres pour les entreprises suivantes :

**Lot N°1 : VOIRIE-EAUX PLUVIALES** à l'entreprise **VOGEL** de SCHERWILLER pour un montant **268 946.00€ HT** soit **322 735.20 € TTC**

**Lot N°2 : MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX SECS** à l'entreprise **FELDNER** de CHATENOIS pour un montant de **307 482.50 € HT** soit **368 979.00 € TTC**

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché

**PRÉCISE** que les crédits relatifs la tranche ferme du Lot N°1 sont prévus et inscrits au chapitre 23 compte 2315 fonction 822 du budget primitif 2016

**PRECISE** que les crédits relatifs aux tranches conditionnelles 1 et 2 (pour les lots 1 et 2) sont inscrits au budget 2016 en autorisation de programme *sous le numéro AP 16 A – délibération du 03/03/2016 (année 2017 - 370 000 € et année 2018 – 380 000)*

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **6.3. Diagnostic sur l'éclairage public : marché de prestations intellectuelles - Attribution du marché**

La réforme anti-endommagement des réseaux (article 219 de la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 et décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Aussi pour mieux renseigner les entreprises, la commune de Châtenois a décidé de faire un diagnostic de son réseau d'éclairage public.

Il est nécessaire pour :

- répertorier au mieux le réseau d'éclairage public
- faire un état sanitaire de l'éclairage public
- répertorier les armoires d'éclairage public
- faire un bilan sur l'éclairage public le plus énergivore
- mettre en place un plan de remplacement sur la commune pour assurer des économies d'énergies.

Une consultation a été lancée pour la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public.

Cette mission de prestations intellectuelles est destinée à des bureaux d'études spécialisés, justifiant de moyens humains et matériels pour répondre au cahier des charges présenté, 6 bureaux d'études ont déposé une offre.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 28 juillet 2016 ;

Vu l'analyse des offres en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figure notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché, son montant exact et l'identité de son attributaire

CONSIDÉRANT le classement des offres effectué par Julie LAMOOT suivant les critères de jugement des offres établis dans le règlement de consultation et suivant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2016

**APPROUVE** pour attribution l'offre de **TRASEG - ALTESIO** de BASSE HAMM (57970) pour un montant 14 460.00€ HT soit 17 352.00 € TTC

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché

**PRÉCISE** que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au chapitre 20 compte 2031 fonction 814 du budget primitif 2016.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **6.4. Eglise Saint Georges : Avenant pour le clocher : Lot 2 : Zinguerie –enduits, entreprise CHANZY-PARDOUX**

La commission d'appel d'offres propose de valider l'avenant N°1 de l'entreprise **CHANZY-PARDOUX** pour travaux supplémentaires sur le clocher de l'église St Georges.

Les travaux supplémentaires concernent principalement des reprises d'enduits.

Total plus –value : **2030.00 € HT soit 2436.00 € TTC (tva 20 %).**

Le montant initial des travaux s'élève à 15 786.68 € HT soit 18 944.02 € TTC (tva 20 %).

De ce fait, le montant du marché de travaux après avenant n°1 s'élève désormais à **17 816.68 € HT soit 21 380.02 € TTC (tva 20 %)**, ce qui représente une augmentation totale de **12.85 %** du montant du marché initial.

Vu, l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'avenant N°1 de l'entreprise CHANZY-PARDOUX pour un montant de **2 030.00 € HT soit 2 436.00 € TTC**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant nécessaire à ce projet

**PRÉCISE** que les crédits relatifs à l'opération sont prévus et inscrits au budget primitif.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**



## 7. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

Rapporteur : M. ECKERT

### 7.1.1. Personnel des écoles : Recrutement en contrats aidés de deux agents de vie scolaire – rectificatif

Pour assurer la prise en charge des élèves au sein des écoles maternelles, il est proposé de recruter deux agents à compter du 01/09/2016 pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** le Maire à recruter deux personnes occupant les fonctions d'agents de vie scolaire en contrat unique d'insertion à compter du 01/09/2016 pour une durée de un an à un coefficient d'emploi hebdomadaire de 23H00 et fixe leur rémunération au SMIC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 7.1.2. Personnel du Service Technique

#### 7.1.2.1. Renouvellement d'un contrat unique d'insertion pour une durée de un an pour un agent polyvalent du service des Espaces Verts

Un agent occupant les fonctions d'agent polyvalent des espaces verts a été recruté en contrat unique d'insertion, depuis le 13 avril 2016.

Un renouvellement de ce poste est envisagé pour une durée de un an, soit du 13 octobre 2016 jusqu'au 12 octobre 2017 pour 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler le contrat unique d'insertion du 13 octobre 2016 jusqu'au 12 octobre 2017 pour 35 heures hebdomadaires

**FIXE** la durée de service à 35 heures par semaine, rémunérée au smic en vigueur

**ACCEPTTE** la participation financière de l'Etat

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 7.1.2.2. Recrutement d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe contractuel pour une durée de 6 mois

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter à compter du 18 octobre 2016 un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe contractuel pour une durée de 6 mois dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **7.1.2.3. Recrutement d'un technicien ou d'un ingénieur territorial contractuel ou titulaire**

Pour le remplacement de la responsable des services techniques, le recrutement d'un technicien ou d'un ingénieur territorial contractuel ou titulaire est envisagé à compter du 10 octobre 2016.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un technicien ou un ingénieur titulaire ou contractuel pour occuper le poste de responsable des services techniques

Il sera chargé de la détermination des niveaux de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **7.1.3. Personnel du service administratif : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- Prendre en charge la procédure de recrutement liée à l'absence de la responsable technique et dans l'intervalle de son remplacement se charger de la préparation budgétaire et l'instruction des DICT / DT
- Prendre en charge les procédures de biens sans maître et la gestion des affaires foncières
- Assister la responsable des archives pour opérer le transfert des archives dans les locaux de la maison des associations
- Participer à la vérification des données cimetières et la mise à jour des documents liées aux concessions
- Assister le coordonnateur lors du recensement de la population en janvier et février 2017

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 14 septembre 2016 au 13 mars 2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante administrative à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures (coefficient d'emploi : 60 %).

Il devra justifier d'un diplôme de niveau licence.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au premier échelon indice brut 379 indice majoré 349 du grade de recrutement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée

**PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### 7.1.4. Modification tableau des effectifs

Il est proposé d'apporter au tableau des effectifs, actualisé le 01 juin 2013, des ajustements à compter du 01 octobre 2016

- création de 1 emploi d'ingénieur

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emploi	Nombre
Attaché territorial faisant fonction de directeur général des services	1
Attaché territorial	1 + 1 (non pourvu)
Rédacteur	2 (non pourvu)
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3 (non pourvu)
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	3
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2 (non pourvu)
ATSEM 1 <sup>ère</sup> Classe	1 + 1 (non pourvu)
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> Classe	1 (non pourvu)
Adjoint technique d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (non pourvu)
Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Gardien de police municipale	1
Brigadier Chef Principal	1
Ingénieur	1 (non pourvu)
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (non pourvu)
Technicien	1
Agent de maîtrise principal	2 (non pourvu)
Agent de maîtrise	2+ 1 (non pourvu) JCF
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 + 1 non pourvu

Adjoint technique territorial 1 <sup>ère</sup> classe		3 + 6 (non pourvu) ODS VS CK
Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe		10 + 4 (non pourvus) AS MN MH
<b>TOTAL postes ouverts :</b>		<b>56</b>
<b>Postes pourvus</b>	<b>29</b>	

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 8. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

Rapporteur : M. BRUNSTEIN

### 8.1 Activités sportives : Subventions exceptionnelles

Deux élèves de la cité scolaire Henri Meck de Molsheim KIENTZ Anaëlle et KIENTZ Nathan demeurant 2 rue du Pinot à CHATENOIS ont participé aux Championnats de France UNSS de triathlon en 2015-2016. Ils y ont chacun décroché une 4<sup>o</sup> place. Le coût individuel par jeune est de 170 euros pris en charge par le Foyer Socio Educatif du Lycée.

La commune propose une participation de 50 euros par jeune au profit de l'Association Sportive de la cité scolaire Henri Meck de Molsheim.

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** la demande formulée le 11 juillet 2016 par le président de l'Association Sportive de la cité scolaire Henri Meck de Molsheim

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au profit de l'Association Sportive de la cité scolaire Henri Meck de Molsheim

**PRECISE** que les crédits seront inscrits en décision modificative au chapitre 67 compte 6748 fonction 025.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 8.2 Slow up : soirée des bénévoles : mercredi 14 septembre 2016 à 19H30 à l'ELT

#### 8.3 Aménagement du Parc ERGE : informations

Le 11 juillet 2016 a été organisée une journée de visites fort intéressantes pour le projet de parc ERGE à Thanvillé, Rosheim-Molsheim, et Brumath.

Désormais les études vont se poursuivre avec un architecte paysagiste local, Jacques COUTURIEUX qui est à l'initiative du projet de Villa Véronica de Thanvillé.

Pour la programmation, un travail sera mené en commission, lorsque sera réceptionnée une proposition globale de plan d'aménagement, pour l'organisation de l'espace et la détermination des surfaces concernées.

## 9. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

Rapporteur : Mme GOETTELMANN

### 9.1 Rentrée scolaire 2016/2017 : état des effectifs

ECOLE MATERNELLE DU HAHNENBERG	
Petite Section	22
Moyenne Section	26
Grande Section	31
Total	79

ECOLE MATERNELLE DES BAINS	
Petite Section	30
Moyenne Section	23
Grande Section	33
Total	86

ECOLE PRIMAIRE	
CP Callet	22
CP Haubensack	21
CE1 Capot	23
CE1 Romuald	27
CE2 Michel	27
CE2 Poux	27
CM1 Bonnet Ledig	26
CM1 Heuberger	28
CM2 Meyer	32
CM2 Peter	31
Total	264

Les effectifs sont stables de manière globale.

Mme WALTER Françoise directrice de l'Ecole Maternelle des Bains, indisponible est remplacée jusqu'à fin octobre.

### 9.2 Conseil Municipal des Enfants : programme des activités

#### Conseil Municipal des Enfants 2016-2017

Les élections des 7 nouveaux conseillers auront lieu mardi 27 septembre 2016.

Programme de l'année

SEPTEMBRE

Dimanche 18 septembre : Journée du Patrimoine  
Mardi 20 septembre : 9 h : Préparations des élections des CM1  
Vendredi 23 septembre : 17 h : Inauguration toiture EEK + sécurisation ELT  
Mardi 27 septembre : 9 h : élections  
Mercredi 28 septembre : 17 h : Installation du Conseil Municipal des Enfants (visite mairie et police)

OCTOBRE

Samedi 01 octobre : 11 h : 20 ans Maison de Retraite BADBRONN  
Lundi 10 octobre : 15 h 30 : 18 h Découverte du ban en vélo  
Rencontre avec les parents des nouveaux conseillers élus  
Jeudi 13 octobre : Journée nationale de la Vue  
Octobre 2016 : Participation à la semaine bleue : thème de l'année : « faire société » : loto le 25/10 ?  
Samedi 29 octobre : matin : Sapeurs-pompiers : exercice désincarcération avec CM Scherwiller + les anciens 5<sup>èmes</sup>

NOVEMBRE

Vendredi 11 novembre : Armistice  
Mercredi 23 ou jeudi 24 novembre : Présentation d'Emmaüs – Visite des locaux de Scherwiller  
Samedi 26 novembre : Collecte Banque Alimentaire  
Dimanche 27 novembre : Marché de Noël Goettelmann

DECEMBRE

Date à déterminer : Retraite aux flambeaux – CIDH Sélestat  
Mercredi 7 décembre : Décoration du Sapin de Noël  
Samedi 10 décembre : Distribution des colis de Noël à la Maison de Retraite

JANVIER

Samedi 7 janvier : Vœux du Maire  
Mercredi 11 janvier : Galette à la Maison de Retraite  
Date à déterminer : Préparation du questionnaire pour les interviews  
Mercredi 25 janvier : Interview directeur de la Maison de Retraite et de Sylvie LIGNER

FEVRIER

Samedi 18 février : Carnaval

MARS

Mercredi 8 ou 15 mars : Séance budgétaire, informations élections et jeu crésus  
Date à déterminer : Visite du centre Heidenbuhl

AVRIL

Date à déterminer : animation « Déchets »  
Date à déterminer : Spectacle pour la Maison de Retraite et les Ecoles « les convoyeurs du fond » par la Caravane des Illuminés Avertis, 400 €  
Mercredi 5 avril : Oschterputz (intégrer le collège)  
Dimanche 30 avril : Foire St Georges : tenue d'un stand

MAI

2 mai : Répétition pour la commémoration du 8 mai  
3 mai : Invitation du Conseil Municipal Enfants de Marckolsheim ?  
Date à déterminer : Plantation de fleurs devant l'Espace les Tisserands  
8 mai : Armistice

JUIN

4 juin : Slow up  
11 juin : Fête des Remparts  
Date à déterminer : Assemblée plénière  
Date à déterminer : Sortie à Strasbourg ? Visite des forts ?

## 10. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

La journée du Patrimoine sur le thème du « Patrimoine et de la citoyenneté » aura lieu dimanche 18 septembre. Un circuit découverte est proposé aux plus jeunes ainsi que des animations pour tous dans les monuments accessibles à la visite.

## 11. Affaires sociales – Solidarité

Les 20 ans de la maison de retraite seront célébrés le samedi 01 octobre.

## 12. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

### 12.1. Secteur Neuerweg : Acquisition de parcelles : convention de portage foncier avec l'Etablissement Public foncier Alsace

L'Etablissement Public Foncier d'ALSACE a été créé par arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 au vu des délibérations concordantes du Conseil Général du Bas Rhin, des communes et des établissements publics de Coopération Intercommunale intéressés.

Il est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de :

- La constitution de réserves foncières en application des articles L221-1 et L221-2 du code de l'urbanisme
- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du même code et notamment la mise en œuvre de la politique de logement social, l'accueil d'activités économiques, la réalisation d'infrastructures, la valorisation d'espaces naturels ou agricoles.

Ces actions ou opérations ont pour objet :

- De mettre en œuvre une politique locale de l'habitat
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- De réaliser des équipements collectifs
- De mettre en œuvre un projet urbain ou de permettre le renouvellement urbain
- De sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces agricoles et naturels périurbains

L'EPF peut acquérir les biens par voie amiable ou par voie d'expropriation.

L'EPF exerce auprès des communes des compétences exclusivement foncières et immobilières : achat, portage, gestion, remise en état, revente des biens et éventuellement des études et travaux inhérents à ces actions.

Ainsi l'EPF intervient dans le cadre d'une convention de portage foncier.

Les acquisitions réalisées par l'EPF sont ensuite cédées aux collectivités locales ou à toute structure agissant pour son compte.

Dans le cadre de l'élargissement du Neuerweg, la commune de Châtenois envisage de demander à l'EPF Alsace de bien vouloir procéder pour son compte à l'acquisition des parcelles qui longent côté Nord et Sud le Neuerweg.

Le prix d'acquisition à l'are proposé est de 60 euros, et le total de la surface concernée est de 32.59 ares. L'acquisition de l'ensemble des surfaces sera formalisée par acte notarié.

Pour mener cette opération, il est donc proposé d'approuver le projet de convention de portage dont les principales dispositions concernent :

- La durée : 5 ans
- Le champ d'intervention : acquisition de parcelles pour l'élargissement du Neurweg
- Frais de gestion : 2% par an
- Les frais financiers : prise en charge par la commune de toutes les charges accessoires liées aux acquisitions
- Les conditions financières du rachat

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu les statuts du 15 juin 2016 de l'EPF d'Alsace,

Vu le règlement intérieur du 15 juin 2016 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières

Le Conseil Municipal

**DEMANDE** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les parcelles section 49 et 22 (dont le détail figure sur le tableau joint) d'une emprise foncière de 32.59 ares

**APPROUVE** les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération

**AUTORISE** M. Luc ADONETH, Maire de CHÂTENOIS, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **12.2. Eclairage public intelligent : adhésion à un groupement de commandes**

Pour étudier des possibilités d'amélioration de l'éclairage public, les communes de la Vancelle, Orschwiller et Châtenois ainsi que le Conseil Départemental pour le château du Haut Koenigsbourg ont lancé un groupement de commandes.

L'objectif est de développer des systèmes d'éclairage à partir de laser led pour réduire la consommation électrique. Le projet pourra être étendu à l'illumination de bâtiments, l'éclairage de voirie, et des équipements et terrains sportifs.

La commune de la Vancelle est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

La société d'étude propulsion - 3 rue George Sand - 18 220 BRECZY France et la SaRL Monsieur Helmut – 2 Place du Cygne – 67000 STRASBOURG ont été chargées de mener les études dans le cadre d'un partenariat sur l'utilisation de leds hybrides pour l'éclairage public.

La part communale s'élève à 8861.39 euros HT, soit 10 633.67 euros TTC qui se répartissent de la manière suivante :

JLS Propulsion :	7 090.20 euros HT, soit 8 508.24 euros TTC
HELMUT :	1 770.83 euros HT, soit 2 125,43 euros TTC



Une subvention de l'Etat a été sollicitée et obtenue auprès du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 4090.50 euros au profit de la commune de Châtenois.

Ce projet est structuré en deux phases :

- Phase 1 : Etude pour l'installation d'éclairage de voie de circulation à la Vancelle, Éclairage d'un quartier à Châtenois, éclairage place et monuments à Orschwiller, éclairage interne pour grand édifice pour le château du Haut Koenigsbourg.
- Phase 2 : Essai

En tant que membre du groupement, la commune devra :

- travailler en collaboration avec le coordonnateur pour la fixation de ses besoins,
- respecter le choix du titulaire JLS Propulsion,
- assurer l'exécution en ce qui le concerne du marché passé dans le cadre du présent groupement de commandes.

**Considérant** l'avantage financier, fonctionnel et intercommunal du projet de création d'un groupement de commandes relatif à un projet d'éclairage public intelligent ;

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes conclu avec la commune de la Vancelle et les autres communes participantes ;

**DESIGNE** Monsieur Luc ADONETH membre titulaire de la CAO du groupement de commandes et Monsieur Stéphane SIGRIST, son suppléant ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et à engager toutes les démarches.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 13. Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres GENY, GEIGER, BIRY, MOREAU et HERTH

Après en avoir délibéré,

**RENONCE** à l'unanimité (**abstention de M. OTTENWAELDER pour les ventes n° 1 et 2**) à user du droit de prémption sur les biens immobiliers suivants :

1. Vente SAS Ets Joseph OTTENWAELDER et Cie – lieudit Mittelmuehlmaten – Section 30 n° 164/48 avec 21,93 a, n° 165/48 (pour 1/3) avec 4,33 a, n° 168/48 avec 95,93 a, n° 166/48 (pour 1/3) avec 0,28 a – bâti
2. Vente SAS Ets Joseph OTTENWAELDER et Cie – lieudits Bruehli et Mittelmuehlmaten – Section 30 n° 83 avec 6,65 a, n° 90 avec 52,80 a n° 165/48 (pour 1/3) avec 4,33 a, n° 167/48 avec 15,61 a, n° 166/48 (pour 1/3) avec 0,28 a – bâti

3. Vente Mme MEYER Josiane – 15 rue du Ramstein – Section 9 n° 48 avec 4,64 a – bâti
4. Vente Sàrl PROMES PROCEDES ET MESURES – 5 rue des Moulins – Section 11 n° 451/13 avec 24,30 a – bâti
5. Vente M. et Mme DIETRICH Charles – Route de Scherwiller – Section 10 n° 94/30 avec 0,68 a – non bâti
6. Vente M. ANCEL Raphaël et Mme TREVISAN Myriam – 18 rue de la République - Section 4 n° 13 avec 1,66 a – bâti
7. Vente M. ALBRECHT Aurélien – 6 rue de la Dîme (lots 4 et 7) – Section 7 n° 227/47 avec 7,57a - bâti

#### **14. Informations - Communications - Décisions**

- Inauguration de la réfection de la toiture de l'Ecole Elémentaire Krafft et de la sécurisation des accès aux écoles : vendredi 23 septembre 2016 à 17H00
- Fête du Sport du CCA : dimanche 11 septembre 2016
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 18 octobre 2016 à 19H30  
Réunion municipalité du 22 septembre – transformée en bureau
- Les associations Siel Bleu et Atout Age Alsace proposent des ateliers de découverte de marche nordique et de gym douce les 08 /15 /22 et 29 novembre 2016 de 9H30 et 11H00 au CCA de CHATENOIS.
- Voirie : Christine GILL signale que dans le quartier du Dumhoff, le traçage du marché aux puces a été réalisé avec de la peinture noire sur les trottoirs nouvellement aménagés. Elle estime que c'est dommage et regrettable, à l'avenir un autre procédé de marquage non permanent devra être employé.

\*\*\*\*\*

M. le Maire clôt la séance à 21H30

Pascal MATHIEU  
Secrétaire de séance

Luc ADONETH  
Maire

Yanna MAGNALDI  
Secrétaire Administratif